

VITICULTURE

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Provence Alpes Côte d'Azur et Sud Drôme

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>



Bulletin n°10
Mardi 29 mai 2018

Pour recevoir gratuitement le BSV dès sa parution sur votre boîte mail, inscrivez-vous sur www.bsv-paca.fr

Faits marquants

Flavescence dorée : l'arrêté préfectoral concernant les dates de traitements obligatoires est en ligne sur les sites habituels.

Stades phénologiques :

Photos : CA84



H (10-13f étalées)



I (1ères fleurs)



I (pleine floraison)



J (nouaison)

f: feuilles

Grenache

Secteur 0 (ultra précoce) : stade pleine floraison à baies 2-3 mm, stade pleine floraison à nouaison majoritaire.

Secteur I (très précoce) : stade 1ères fleurs à nouaison, stade pleine floraison majoritaire.

Secteur II (précoce) : stade 11-12f étalées à pleine floraison, stade 50% floraison majoritaire.

Secteur III (moyen) : stade 8-9 f étalées à 75% floraison, stade 1ères fleurs à 25% floraison majoritaire.

Secteur IV (tardif) : stade 8-9 f étalées à 75% floraison, stade 1ères fleurs majoritaire.

Secteur V (très tardif) : stade 11-12f étalées majoritaire.

Muscat de Hambourg

Secteur II : stade pleine floraison.

Secteur III : stade 50% floraison.

Secteur IV : stade 1ères fleurs à 25% floraison.

Secteur V : stade 1ères fleurs.

NB : grêle suite aux épisodes pluvieux des 19 au 22 mai dans les Bouches du Rhône (Fuveau, Eyragues, Trets, Le Puy Ste Réparate) avec des dégâts localement importants.

Carte de précocité : http://www.agrometeo.fr/partenaires/viti/base10_classe2.html

Mildiou

Éléments de biologie (Cf bulletin n°2)

Pour que les contaminations primaires aient lieu (foyers primaires), il faut conjointement :

- présence d'organes verts dès le stade « pointe verte (semis de pépins compris)
- présence de flaques d'eau (des rosées ne suffisent pas)
- températures supérieures à 10°C.

Ces trois conditions permettent aux œufs d'hiver de libérer les macroconidies contenant des zoospores qui contaminent les organes verts présents dans la flaque ou à proximité immédiate par éclaboussures.

Après un délai variable de 10 à 20 jours selon la température, les 1ères taches apparaissent sur le feuillage. Ce sont les foyers primaires : taches d'huile sur les organes verts présents au niveau du sol.



Les conidies présentes à la face inférieure des feuilles assurent par la suite les contaminations secondaires (repiquages) sur les autres organes en présence de pluie, de rosée ou de brouillard.



Photo CIRAME

Il y a simultanément des repiquages et de nouvelles contaminations primaires au cours de la saison.

Mesures prophylactiques

Les mesures prophylactiques désignent l'ensemble des moyens mis en œuvre dans le but de prévenir l'apparition, la propagation ou l'aggravation de la maladie.

Pour limiter le risque de contaminations mildiou :

- Limiter les flaques par l'enherbement.
- Supprimer les organes verts à proximité du sol (épamprage précoce et destruction des plantules).
- Gérer au mieux la vigueur par notamment le choix du porte-greffe, le raisonnement de la fertilisation et des irrigations.
- Les mesures limitant les entassements de la végétation (ébourgeonnage, palissage, effeuillage...) réduisent la durée d'humectation des grappes et favorisent la pénétration des spécialités commerciales au cœur de la souche.

Territoires Sud Drôme/Enclave des Papes

Analyse du risque

Les épisodes orageux des 23 et 28 mai ont pu localement engendrer de nouvelles contaminations primaires ainsi que des repiquages sur les parcelles présentant des taches (modèles Milstop et Potentiel Système). Les symptômes devraient être visibles à partir du 31 mai pour la contamination du 23 mai, du 7 juin pour celle du 28 mai.


Les valeurs de l'EPI (Etat Potentiel d'Infection) du modèle potentiel système sont en hausse de 1 à 5,8 points.

Observations

Quelques nouveaux repiquages sont observés.

Sur 25 parcelles observées du 23 au 29 mai, 2 parcelles présentent des symptômes sur feuilles.

Estimation du risque : en augmentation ; moyen en cas de pluie sur les parcelles sans symptôme, fort en cas de pluies sur les parcelles avec symptômes.

 Rechercher les symptômes issus des contaminations des 20, 22 et 23 mai.

Territoire Côtes du Rhône/Vallée du Rhône

Analyse du risque


Les épisodes orageux des 23, 27 et 28 mai ont pu localement engendrer de nouvelles contaminations primaires ainsi que des repiquages sur les parcelles présentant des taches (modèles Milstop et Potentiel Système). Les symptômes devraient être visibles à partir du 31 mai pour la contamination du 23 mai, du 7 juin pour celle du 27 mai.

Les valeurs de l'EPI (Etat Potentiel d'Infection) du modèle potentiel système sont en forte hausse de 4 à 11 points.

Observations

Sur 70 parcelles observées du 23 au 29 mai, 11 parcelles présentent des symptômes sur feuilles, 1 parcelle des symptômes sur grappes.

Estimation du risque : en augmentation ; moyen à fort en cas de pluie sur les parcelles sans symptôme, fort à très fort en cas de pluie sur les parcelles avec symptômes.

 Rechercher les symptômes issus des contaminations du 18 au 23 mai.

Territoire Sud Luberon/Bouches du Rhône/Ste Victoire.

Analyse du risque

Les épisodes orageux des 23, 27 et 28 mai ont pu provoquer des repiquages sur les parcelles présentant des taches et très localement de nouvelles contaminations primaires (modèles Milstop et Potentiel Système). Les symptômes devraient être visibles à partir du 31 mai pour la contamination du 23 mai, du 7 juin pour celle du 28 mai.

Les valeurs de l'EPI (Etat Potentiel d'Infection) du modèle Potentiel Système sont en hausse de 2 à 8 points.

Observations

Sur 32 parcelles observées du 23 au 29 mai, 12 parcelles présentent des symptômes sur feuilles, 4 présentent des symptômes sur grappes.

Estimation du risque : en augmentation ; moyen à fort en cas de pluie sur les parcelles sans symptôme, fort à très fort en cas de pluie sur les parcelles avec symptômes.



Rechercher les symptômes issus des contaminations du 16 au 23 mai.

Territoire Provence

Analyse du risque

Les épisodes orageux des 23, 27 et 28 mai ont pu très localement engendrer de nouvelles contaminations primaires ainsi que des repiquages sur les parcelles présentant des taches (modèles Milstop et Potentiel Système). Les symptômes devraient être visibles à partir du 31 mai pour la contamination du 23 mai, du 7 juin pour celle du 27 mai.

Les valeurs de l'EPI (Etat Potentiel d'Infection) du modèle potentiel système sont en hausse de 3 à 6 points.

Observations

Sur 42 parcelles observées du 23 au 29 mai, 12 parcelles présentent des symptômes sur feuilles, 2 parcelles des symptômes sur grappes.

Estimation du risque : en augmentation ; moyen à fort en cas de pluie sur les parcelles sans symptôme, fort à très fort en cas de pluie sur les parcelles avec symptômes.

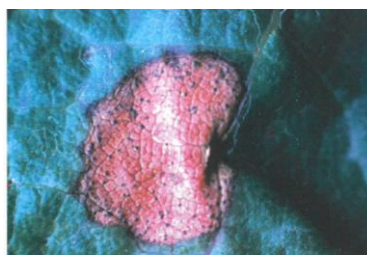


Rechercher les symptômes issus des contaminations du 16 au 23 mai.

Black Rot :

Éléments de biologie (Cf bulletin n°4

Photo issue du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée



Tache sur feuille avec pycnides (pustules noires caractéristiques de cette maladie).

Analyse du risque

Les différents épisodes pluvieux localisés du 27/28 mai ont pu provoquer une contamination dont les symptômes pourraient être visibles à partir du 12 juin.

Observations

Quelques nouveaux symptômes sont observés suite aux contaminations des 5/9 mai. Sur 137 parcelles observées du 17 au 23 mai, 7 parcelles présentent des symptômes sur feuilles. (parcelles situées dans le sud Drôme et le Vaucluse, 1 parcelle dans les Bouches du Rhône), 2 parcelles des symptômes sur grappes.

Estimation du risque : fort sur les parcelles avec symptômes et sur les parcelles historiquement sensibles en cas de pluie, faible à nul dans les autres cas.



Rechercher les symptômes issus des contaminations du 21/22 mai.

Oïdium

Éléments de biologie (Cf bulletin n°4)

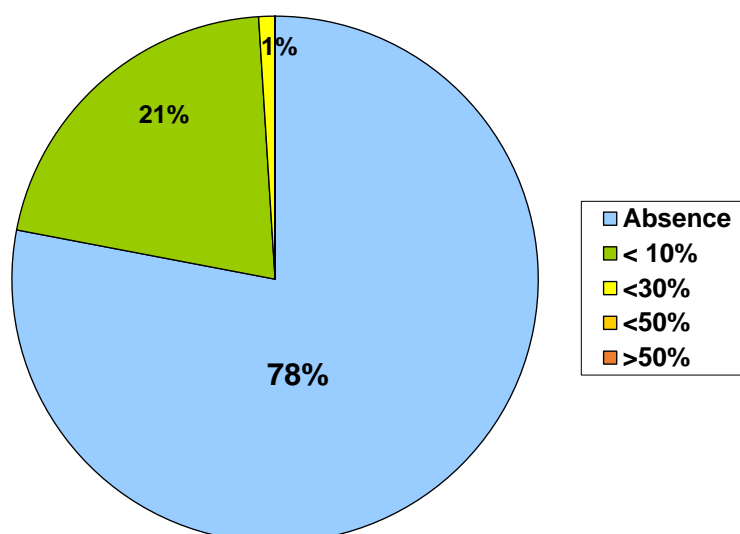


Oïdium sur feuilles

Photos CA83

Observations :

Sur 140 parcelles observées 23 au 29 mai, 31 parcelles présentent des symptômes sur feuilles (19 parcelles sont situées dans le territoire Provence).



Estimation du risque : fort sur tous les secteurs de précocité.

Vers de la grappe

Observations :

La modélisation ACTIV prévoit le début du vol de la 2^{ème} génération à partir du 31 mai en secteur I, du 2 juin en secteur II, du 4 juin en secteur III. Les premiers œufs sont prévus à partir du 5-6 juin en secteur I, 7-6 juin en secteur II, 11-12 juin en secteur III.

- ☞ Faire les bilans de fin de première génération (observation des glomérules) en secteurs moyens.

glomérule



Estimation du risque : faible à nul, très localement fort.

Bilans de fin de première génération

Seuil théorique de nuisibilité : 10% de glomérules pour le raisin de cuve, 5% pour le raisin de table.

Secteur I : sur 17 parcelles observées du 15 au 29 mai, 4 parcelles dépassent le seuil de nuisibilité.

Secteur II : sur 41 parcelles observées du 15 au 29 mai, 1 parcelle dépasse le seuil de nuisibilité.

Flavescence dorée : (maladie de quarantaine)

Éléments de biologie

La flavescence dorée est une maladie due à un phytoplasme qui ne peut survivre que dans les cellules vivantes de la plante infectée ou dans l'insecte vecteur qui transmet la maladie de cep à cep. L'insecte vecteur de la flavescence dorée est une cicadelle jaune : *Scaphoideus titanus*, inféodée à la vigne. Elle est reconnaissable à son abdomen triangulaire avec deux taches noires distinctes à l'extrémité. Elle hiverne sous forme d'œufs sous l'écorce des bois de deux ans. Les éclosions débutent en mai et se prolongent sur plusieurs semaines. Les larves évoluent en adultes en 40-45 jours en passant par 5 stades larvaires. Les larves se déplacent en sautant. Les premiers adultes apparaissent à partir de la mi-juillet. Il n'y a qu'une génération par an.



Adulte



larves de *Scaphoideus titanus*



Les voies de contamination (Guide des Vignobles Rhône Méditerranée)

Deux voies de contamination sont possibles :

- par l'insecte vecteur de parcelles en parcelles.

Dans tous les cas, les larves de cicadelles de la flavescence dorée naissent saines et s'infectent en piquant les ceps contaminés. La capacité d'inoculation s'acquiert après une période d'incubation d'un mois. La salive est alors infectieuse et l'insecte garde la capacité de transmission du phytoplasme jusqu'à sa mort.

- par le matériel de multiplication.

La transmission de la flavescence dorée est possible par les greffons et les porte-greffes.

Les symptômes

- feuilles « cassantes » qui s'enroulent plus ou moins, en fonction des cépages
 - décoloration des feuilles (rougissement sur cépages rouges, jaunissement sur cépages jaunes)
 - dessèchement des rafles avec des inflorescences avortées ou des baies flétries
 - un aoûtement absent ou partiel des sarments qui peut donner un port « retombant » à la souche atteinte
 - un flétrissement partiel ou total pouvant aller jusqu'à la chute complète des grappes.
- L'expression des symptômes est visible un an après la contamination et quelquefois plus.

Les bulletins réglementaires du SRAL et les cartes correspondantes sont en ligne sur les sites habituels :

<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Flavescence-doree>

http://www.agrometeo.fr/bsv/20180525_Communique1-sud-drome_cle08a67c.pdf

<http://www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr>

Information

La liste des produits de biocontrôle homologués en viticulture est en ligne sur le site :

http://www.agrometeo.fr/bsv/fichebiocontrolevigne_mai_2018.pdf

Les territoires



Les abeilles butinent, protégeons les !
Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :

Chambres d'Agriculture Drôme, Vaucluse, Bouches du Rhône et Var, la SCAN, le Domaine Expérimental La Tapy, Céréalis, la CAPL, Soufflet Vigne, CoopAzur JARDICA, Association des Vignerons de la Ste Victoire, ICV Provence.

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

Bulletin rédigé par Elisabeth Ricaud (CIRAME), en collaboration avec les animateurs territoriaux : Julien Vigne, Agnès Vallier (CA26), Marie-Véronique Blanc, Claire Fersing, (CA84), Julie Mazeau (CA83), Didier Richy, Vanessa Fabreguette (CA13).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.